



**FP2030 FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS**

Nom du pays	République Démocratique du Congo
Adresse courriel de la personne-ressource	<a href="mailto:pnsrnation@yahoo.fr">pnsrnation@yahoo.fr</a> <a href="mailto:tumbaannemarie5@yahoo.fr">tumbaannemarie5@yahoo.fr</a>
Date de soumission	10 / 08 / 2022

*\*Utilisez ce formulaire pour élaborer **UNE ÉBAUCHE** de votre engagement.*

*\*\*Consultez le **guide de l'utilisateur** en annexe pour obtenir des trucs rapides sur la manière de remplir ce formulaire.*

**1. L'ÉNONCÉ DE VISION DE [PAYS] POUR 2030**

Veuillez décrire la vision de votre pays pour 2030. Votre énoncé pourrait débuter avec : « D'ici la fin de l'année 2030, la vision de la planification familiale de [insérer le nom du pays] est... ». Considérez les aspirations de haut niveau de votre pays pendant cette période, les changements que vous espérez apporter d'ici 2030 dans la vie de votre population, en plaçant les femmes et les filles au centre, y compris les groupes et les géographies traditionnellement mal desservis et négligés. Des conseils supplémentaires sont disponibles au <https://commitments.fp2030.org/fr/etape5#create>

**Voir PSNMPF :**

D'ici la fin de l'année 2030, toute personne en âge de procréer, vivant en RDC, accède à l'information et aux services de planification familiale de qualité à un coût abordable, quelles que soient sa classe sociale, sa situation géographique et son appartenance politique ou religieuse

## 2. OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT

Les objectifs de l'engagement doivent être élaborés dans le cadre d'un processus inclusif et participatif et s'appuyer sur des données et des évidences. En outre, tous les objectifs de l'engagement doivent être alignés sur les principes directeurs de l'engagement 2030 dans la mesure du possible, et conformes au calendrier présenté ci-dessous. Veuillez déterminer un calendrier qui s'aligne sur vos objectifs, le cycle budgétaire et les stratégies en matière de santé de votre pays, ainsi que d'autres considérations précises pour le pays.

Lors de l'élaboration des objectifs, veuillez tenir compte des cing domaines d'intervention de 2030 et de l'alignement des objectifs sur d'autres cadres ou stratégies sanitaires nationales/régionales.

Chaque objectif d'engagement doit suivre le schéma ci-dessous. Vous trouverez de plus amples informations et conseils à l'étape 5 du guide des engagements :

### OBJECTIFS :

- **ÉNONCÉ DE L'OBJECTIF** : veuillez préciser un objectif informé par la communauté, et fondé sur des données et des preuves.
- **CALENDRIER** : veuillez partager la période au cours de laquelle vous travaillerez à la réalisation de l'objectif et le moment où vous l'atteindrez.
- **JUSTIFICATION** : veuillez citer les données, les preuves, les consultations ou l'alignement sur les cadres et stratégies nationaux existants utilisés justifiant de mettre l'accent sur cet objectif.
- **STRATÉGIES** : veuillez envisager les principales stratégies exploitables qui conduiront à la réalisation de cet objectif.

### OBJECTIFS POLITIQUES/PROGRAMMATIQUES

Objectif d'engagement 1 :	<b>Augmenter le taux de prévalence contraceptive moderne chez toutes les femmes en âge de procréer</b>
Énoncé de l'objectif	Augmenter la prévalence contraceptive de 15,5% en 2020 à au moins 23% en 2025 pour atteindre au moins 30% en 2030
Calendrier	2021-2025 et poursuivre les efforts jusqu'en 2030
Justification	L'utilisation des méthodes contraceptives modernes qui demeure faible en RDC mérite d'être améliorée pour des raisons ci-après : <ul style="list-style-type: none"><li>- Le ratio de la mortalité maternelle, l'un des plus élevés au monde est estimée à environ 473 pour 100 000 naissances vivantes (Nations Unies, 2021), nécessite la mise en œuvre des interventions prioritaires dont la planification familiale qui</li></ul>

	<p>permet de réduire, à elle seule, près de 30% de la mortalité maternelle ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec une prévalence contraceptive moderne estimée à 15,5% en 2020, la RDC figure parmi les pays avec le potentiel de croissance rapide de TPCm (voir courbe S, Track 20). Donc la RDC a raison d'être ambitieux dans sa planification</li> <li>- Le pays doit répondre aux besoins non satisfaits en PF qui demeurent encore élevés soit de 33,2 % pour la tranche d'âge de 15-19 ans, 32,3% pour celle de 20 -24 ans et de 28% pour toutes les femmes en âge de procréer</li> </ul>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Intégrer l'offre des services de PF, y compris la PF en Post-Partum, dans les différentes FOSA du pays tant du secteur public que privé;</li> <li>● Mettre en place des approches de transformation des normes socioculturelles et de genre qui constituent des pesanteurs pour l'autonomisation des femmes et l'utilisation des contraceptifs</li> <li>● Étendre la distribution à base communautaire des contraceptifs, par des prestataires de profil médical et non médical</li> <li>● Étendre la disponibilité des services ciblant les adolescents et jeunes</li> <li>● Organiser des campagnes d'offre gratuite de services de PF ciblant les jeunes filles et les femmes vivant dans la pauvreté, celles en situation difficile (enfants de la rue), celles vivant avec handicaps, celles des milieux ruraux et celles vivant dans les milieux à accessibilité difficile</li> <li>● Renforcer la chaîne d'approvisionnement en contraceptifs et assurer des stocks suffisants au niveau de tous les points de prestation de services (FOSA et Communauté)</li> <li>● Intégrer systématiquement les interventions DMU SR, y compris la PF dans les interventions humanitaires à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étendre la PF du post-partum dans la maternité et dans la</li> <li>- Promouvoir l'offre des services PF communautaire (Marketing social, les officines pharmaceutiques, équipes mobiles, centres socio-professionnel)</li> <li>- Assurer des stocks suffisants des contraceptifs dans les Formations Sanitaires</li> <li>- Introduire les innovations ayant un potentiel de faire avancer l'agenda PF entre autres l'offre de Jadelle et Levoplant dans la prestation communautaire</li> <li>- Obtenir des différents bailleurs la prise en compte du volet communication dans les financements accordés aux organisations de mise en œuvre</li> </ul> </li> </ul>

<b>Objectif d'engagement 2</b>	<b>Accroître l'accès des adolescents et jeunes à l'information et aux services de Planification familiale</b>
Énoncé de l'objectif	Accroître l'accès à l'information et aux services de planification familiale pour tous les adolescents et jeunes avec l'approche respect des droits humains sans discrimination aucune de 13,1% en 2018 à au moins 18% en 2025
Calendrier	2021 - 2025
Justification	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un taux de mortalité maternelle élevé, fortement influencé par le taux élevé chez les adolescentes (29,2%),</li> <li>- Faible couverture géographique en ZS ayant intégré les SSAAJ, soit 159 sur 519 ZS opérationnelles</li> <li>- Certaines normes sociales, culturelles et les inégalités de genre constituent des barrières à l'accès et à l'utilisation des services PF par les adolescents et jeunes</li> </ul> <p>Les résultats de la dernière enquête MICS 2017-2018 sont alarmants pour les adolescents et jeunes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 49,3 % de filles de 15 à 19 ans avaient déjà eu des rapports sexuels contre 92,9 % des filles de 20 à 24 ans</li> <li>2. 46,1% de garçons avaient eu des rapports sexuels contre 87,3% des garçons de 20 à 24 ans.</li> <li>3. Taux de natalité de 109 naissances vivantes pour 1000</li> <li>4. 22,1% ont eu une naissance vivante avant l'âge de 18 ans</li> <li>5. Faible utilisation des méthodes contraceptives modernes soit 13,3% pour les 15-24 ans</li> <li>6. Inaccessibilité financière aux services PF</li> </ol> <p>L'étude internationale sur les très jeunes adolescents ( GEAS) menées à Kinshasa, ressort les données militent en faveur de la mise en place des interventions qui les ciblent et qui adressent les normes sociales et celles liées au genre influençant la trajectoire de santé, et en particulier l'entrée dans la sexualité.</p>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir l'inclusion de la cible adolescents et jeunes dans les différents financements PF des bailleurs de fonds</li> <li>• Renforcer la paire-éducation en impliquant aussi les apprenants DBC (élèves des écoles médicales) pour atteindre les adolescents et les jeunes</li> <li>• Poursuivre l'intégration de services conviviaux au niveau de FOSA</li> <li>• Accroître la vulgarisation des lois en vigueur sur la SSR notamment, la loi 18/035 ainsi que leurs mesures d'accompagnement et les dispositions promouvant l'utilisation de la contraception par les adolescents</li> <li>• Étendre l'intégration de la PF dans le cours de l'éducation à la vie</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Promouvoir l'éducation sexuelle complète en ciblant aussi les très jeunes</li> <li>● Intégrer la PF dans le CAC (Cellule d'Assise Communautaire)</li> <li>● Inclure la promotion de l'utilisation de la contraception d'urgence chez des adolescents et jeunes</li> <li>● Diversifier les points de prestation et d'offre des contraceptifs modernes pour les adolescents et jeunes dans la communauté (FOSA, Pharmacies et autres)</li> <li>● Impliquer davantage les adolescents et jeunes aux instances de prise des décisions sur la PF au niveau local et national.</li> <li>● Accroître l'accès des adolescents et jeunes aux services PF en encourageant des stratégies qui réduisent les barrières financières</li> <li>● Étendre les interventions de transformations de normes sociales et de genre qui sont des obstacles à la communication intergénérationnelle et à la communication entre les prestataires et les jeunes sur la sexualité, la santé reproductive et les contraceptifs.</li> <li>● Étendre la couverture des formations sanitaires ayant intégrées des services adaptés aux jeunes, y compris la disponibilité des produits/contraceptifs répondant aux besoins et aux préférences des adolescents.</li> </ul>
--	---

<b>Objectif d'engagement 3</b>	<b>Accroître l'engagement effectif du gouvernement et des bailleurs de fonds en faveur de la PF</b>
Énoncé de l'objectif 3.1	Obtenir chaque année du gouvernement, le décaissement effectif des crédits alloués à la ligne budgétaire consacrée à l'achat des contraceptifs
Calendrier	2021 - 2025
Justification	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le financement de la planification familiale est assuré essentiellement par les fonds extérieurs et dans une moindre mesure par les ressources domestiques.</li> <li>- Suivant ses engagements au niveau national et international, le Gouvernement alloue, chaque année des crédits pour l'achat, le dédouanement, le stockage, la distribution et le suivi de l'utilisation des contraceptifs jusqu'au dernier kilomètre</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Malheureusement, le pourcentage de montant décaissé par rapport au montant alloué reste faible dans le contexte où les besoins pays en contraceptifs deviennent de plus en plus élevés</li> <li>- C'est dans ce cadre que le gouvernement s'engage à augmenter, non seulement le montant alloué en faveur de l'achat des contraceptifs mais aussi le taux de décaissement, ceci est déjà le cas pour 2021 et ces efforts doivent être poursuivis.</li> </ul>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser le plaidoyer auprès de l'autorité budgétaire (Présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat), auprès des Assemblées provinciales et des Entités Territoriales Décentralisées (ETD), avant chaque dépôt des projets de budget respectif afin de faciliter le vote de la ligne budgétaire « contraceptifs » dans les provinces où cette ligne budgétaire n'existe pas encore.</li> <li>• Travailler avec les parties prenantes pour comprendre le processus aboutissant au décaissement y compris ceux qui apportent un appui technique pour aider à la quantification, à la passation des marchés ; Et s'assurer que le processus de budgétisation inclut tous les coûts de gestion de la chaîne d'approvisionnement (achat, distribution, entreposage, systèmes d'information, personnel, etc.)</li> <li>• Poursuivre les efforts pour le décaissement effectif et à temps des fonds alloués par le gouvernement pour l'achat des contraceptifs.</li> </ul>
Énoncé de l'objectif 3.2.	Créer un environnement favorable pour mobiliser le financement additionnel auprès des bailleurs de fonds
Calendrier	2021 - 2025
Justification	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre du plan stratégique 2021-2025 avec regards sur 2030 requiert de sécuriser les financements des bailleurs actuels et de mobiliser les ressources additionnelles de tous les horizons y compris auprès des bailleurs qui financent actuellement la PF en RDC</li> <li>- Le nouveau code minier de 2018 offre une opportunité de mobilisation des ressources du secteur minier en faveur de la PF dans le cadre de leurs responsabilités sociales et sociétales des entreprises minières</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'annonce de certains bailleurs à vouloir quitter la RDC (Fondations Gates et Packard) sera préjudiciable à la mise en œuvre du plan stratégique 2021-2025 et risque de compromettre l'atteinte des objectifs que le pays s'est fixés.</li> </ul>
Stratégie	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Augmenter les ressources domestiques en faveur de la PF : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le gouvernement s'engage à décaisser chaque année de fonds pour l'achat des contraceptifs</li> <li>- Initier des reformes pour s'assurer que les entreprises minières intègrent dans leurs cahiers de charge les interventions sur la planification familiale</li> <li>- Soutenir l'intégration du service de planification familiale dans les structures des entreprises minières directement ou indirectement par des soutiens en intrants et autres renforcements des capacités des prestataires à travers les différentes zones de sante.</li> </ul> </li> <li>3. Encourager et maintenir le dialogue avec les bailleurs de fonds sur les priorités en PF en RDC</li> <li>4. Intensifier les activités de plaidoyer médiatique ciblant les autorités politico-administrative, les bailleurs de fonds et les sociétés privées et paraétatiques (minières et de communication)</li> </ol>
Énoncé de l'objectif 3.3	Prendre en compte la PF dans le paquet prioritaire défini dans le cadre de la CSU en vue de réduire des barrières à l'accès aux services PF y compris les barrières financières tenant aussi compte des adolescents
Calendrier	2021 - 2025
Justification	Le plan stratégique sur la couverture sanitaire universelle adopté par le pays est une des opportunités pour le financement de la PF. Ce plan stratégique a prévu la mise en place des fonds pour la promotion et le financement de la sante. Un plaidoyer sera menee pour que la planification familiale fasse partie des domaines prioritaires du plan CSU sans oublier l'achat des contraceptifs et intrants pour la PF
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer pour la prise en compte de la PF dans le paquet prioritaire défini dans le cadre de la CSU en vue de réduire des barrières notamment les barrières financières</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler étroitement avec les différentes parties prenantes en tenant compte des mécanismes qui seront mis en place en RDC dans le cadre de la mise en œuvre effective de la CSU afin de garantir la prise en compte de la PF</li> </ul>
Énoncé de l'objectif 3.4	Renforcer la coordination des interventions et des intervenants en PF dans le cadre du CTMP
Calendrier	2021 - 2025
Justification	<p>Le Comité Technique Multi sectoriel Permanent (CTMP en sigle) a été créé pour servir de mécanisme de concertation et de résolution des problèmes communs en planification familiale (qui concernent tous les acteurs en PF par exemple la question de la loi ou de l'environnement politique et juridique, la mobilisation des ressources, augmentation de la couverture,). Il intègre les autres ministères, en dehors de celui de la sante, dans le but de converger les efforts vers l'amélioration du bien-être des populations afin de faire avancer l'agenda de la PF en RDC.</p> <p>Le manque de compréhension commune des rôles et responsabilités des parties prenantes a été à la base des crises qui ont perturbé le fonctionnement du CTMP.</p> <p>Depuis près de 3 ans, cet organe a connu quelques crises qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La faible coordination des interventions et des intervenants en planification familiale</li> <li>- Le faible fonctionnement des sous-groupes thématiques</li> <li>- La faible collaboration entre le CTMP national et les CTMP provinciaux</li> <li>- L'absence d'un plan de travail</li> </ul>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partager la compréhension commune des rôles et responsabilités des organes du CTMP</li> <li>- Redynamiser le bureau de coordination du CTMP national</li> <li>- Redynamiser les sous-groupes thématiques</li> </ul> <p>Élaborer le plan de travail (résultats à atteindre) pour chaque année et suivre sa mise en œuvre Rapporter annuellement sur le progrès réalisé en PF</p>

Pour ajouter des objectifs d'engagement supplémentaires, n'hésitez pas à copier les modèles ci-dessus. *Il n'y a pas de limite au nombre d'objectifs d'engagement.*

**OBJECTIF FINANCIER** : FP2030 recommande vivement d'inclure un objectif précis sur le financement de la planification familiale dans votre engagement. Veuillez inclure les détails de toutes les dépenses gouvernementales actuelles et supplémentaires qui soutiennent la planification familiale, y compris les achats de produits, les campagnes de création de la demande, les investissements dans la formation et la recherche, et la prestation de services. Veuillez consulter la liste des options dans le Guide de l'utilisateur à la fin de ce formulaire ou les orientations en ligne sur [l'incorporation du financement intérieur dans les engagements](#).

<b>Objectif financier :</b>	<b>Augmenter les ressources pour la Planification Familiale, y compris les ressources domestiques</b>
Énoncé de l'objectif	Allouer, chaque année, à la ligne budgétaire "Achat de contraceptifs" un montant de 5 millions de dollars au moins sur ressource domestique
Calendrier	2021-2025
Justification	<p>Les activités de PF sont principalement financées par les bailleurs des fonds extérieurs qui apportent la quasi-totalité des fonds. Mais ce financement reste déficitaire bien que la période entre 2014 et 2020 a vu le financement de la PF augmenter avec les budgets de l'UNFPA et de l'USAID et l'arrivée des nouveaux bailleurs pour la Planification Familiale dont FCDO, la Coopération Canadienne, la Coopération Hollandaise, la Banque Mondiale, la Fondation Bill et Melinda Gates, la Fondation Packard, et la Coopération Norvégienne.</p> <p>Tous ces financements n'ont pas répondu de façon efficace au besoin de la mise en œuvre des objectifs PF de 2014-2020. La prévalence contraceptive moderne bien qu'augmentée à environ 16% en 2020 et la situation de rupture de stock en contraceptifs qui demeure préoccupante (80% de formations sanitaires ont connu une rupture de stock d'au moins une méthode contraceptive le jour de l'enquête) (SPSR, 2020) constituent des raisons valables pour mobiliser davantage des ressources financières en faveur de la PF</p>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Engager d'avantage le secteur privé dans le financement et la mise en œuvre des activités de Planification Familiale</li> <li>● Plaidoyer auprès du gouvernement pour l'augmentation des fonds alloués à l'achat des contraceptifs</li> <li>● Mobiliser les ressources additionnelles auprès des bailleurs de fonds</li> </ul>

- |  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre la collaboration avec les plateformes impliquées dans la mise en œuvre de Responsabilité Sociale des Entreprises pour les sociétés minières de télécommunication</li></ul> |
|--|---|

## 5. PROCESSUS DE CONSULTATION DE L'ENGAGEMENT

Dans un souci de transparence et de redevabilité, décrivez brièvement le processus de consultation utilisé pour élaborer cet engagement. Cela doit inclure toutes les réunions auxquelles ont participé les parties (organisations ou individus) dans les processus de consultation, de développement et de révision de cet engagement, ainsi que les parties prenantes précises qui ont été impliquées dans le développement de chaque objectif d'engagement.

Veuillez inclure le titre des réunions et les noms des organisations, groupes ou individus qui y ont participé.

Le processus d'élaboration des engagements a été participatif. Les points focaux FP2030, le Cabinet du Ministre de la Santé, le Secrétariat Général à la Santé, La Direction du Programme National de Santé de la Reproduction et celui de la Santé des Adolescents le point focal Track20 ainsi que les Partenaires Techniques et Financier qui œuvrent dans la PF.

Plusieurs réunions ont été tenues dont :

- Réunion de révision des engagements de 2020
- Réunion de développement des engagements
- Réunion de finalisation des engagements

## 6. APPROCHE DE REDEVABILITÉ DE L'ENGAGEMENT

4.1. En moins de 500 mots, veuillez décrire l'**approche de redevabilité** de votre pays pour les engagements FP2030. Dans votre description, veuillez répondre aux questions suivantes :

- Quelles plateformes existantes et nouvelles seront utilisées pour suivre la progression des engagements ?
- Quels outils/mécanismes de redevabilité seront utilisés pour suivre les engagements ?
- Quels mécanismes de redevabilité sociale seront utilisés sur le plan infranational ?
- Comment votre approche de redevabilité élève-t-elle le rôle des partenaires de la société civile et comment seront-ils engagés dans le suivi de la progression des engagements ?
- Comment votre pays garantira-t-il la visibilité et la transparence dans le partage des informations sur les progrès réalisés par le pays pour respecter ses engagements ?
- Comment allez-vous aligner le processus de redevabilité de FP2030 sur les autres processus nationaux de suivi des autres engagements du pays, tels que Chaque femme, chaque enfant (EWEC), la CIPD+25, le GFF, etc.

Veillez-vous référer au guide de redevabilité pour des exemples de réussites en matière d'approches de redevabilité.

- Le suivi de la mise en œuvre se fera à travers le CTMP qui se réunit une fois le mois à différents niveaux (National et Provincial)
- L'évaluation des progrès se fera une fois l'an dans le cadre de l'atelier de consensus sur les progrès en PF
- Le suivi des ressources financières mobilisées en faveur de la PF se fera annuellement par l'exploitation des rapports financiers du ministère de budget et des comptes nationaux de la santé mais aussi par des mécanismes de suivi mis en place par le cadre de suivi et évaluation de FP2030
- 
- Le sous-groupe plaidoyer du CTMP continuera à faire le suivi de la mise en œuvre des lois sur la santé de la reproduction
- Ces mécanismes de suivi utiliseront les données de routine (SNIS) et des enquêtes (MICS, EDS, SPSR, etc) pour mesurer les progrès. En l'absence des données des enquêtes, le suivi de progrès se fera à travers les outils et méthodologies de mesure de progrès existants comme ceux développés par le projet Track 20 et les projections des Nations Unies. Les rapports de suivi de la mise en œuvre sera adressé au ministère de la santé et partagé a toutes les parties prenantes. Il sera aussi sur le site web du CTMP.  
Ce rapport de suivi de progrès sera aussi partagé avec tous les points focaux FP2030 qui le partagerons avec FP2030 au niveau international et au cours des rencontres internationales.
- La mise en place du Comité Politique de Plaidoyer (CPP)

4.2. Décrivez le processus du pays pour l'examen annuel (ou plus fréquent) des données sur les progrès et le partage de ces données avec les partenaires.

Le processus pays pour l'examen annuel des données passe par les étapes suivantes

1. Formation sur les outils et méthodologie de mesure des progrès
2. Production des résultats préliminaires sur les progrès en prenant en compte des données des enquêtes et des données de routine si elles sont de bonne qualité
3. Organisation d'un atelier de consensus pour l'adoption des résultats préliminaires avec les parties prenantes
4. Partage du rapport final avec le secrétariat technique

4.3. Décrivez les mesures correctives à prendre au niveau du pays en cas d'absence de progrès ou de violations flagrantes de la santé et des droits sexuels et reproductifs, en 200 mots environ :

- Sensibilisation au niveau étatique pour le suivi de la mise en œuvre des lois SR
- Sensibilisation au niveau de la communauté pour lever les obstacles et barrières liés à la PF
- Implication des médias et réseaux sociaux pour promouvoir la Planification Familiale
- Renforcement des capacités des ressources humaines
- Surveillance étroite de la chaîne d'approvisionnement en contraceptifs
- Renforcer la vulgariser les documents normatifs

4.4. Décrivez comment l'approche de redevabilité ci-dessus sera financée :

L'approche de redevabilité sera financée par :

- Les ressources domestiques / Budget alloué par l'Etat
- Les Bailleurs de Fonds
- Les Partenaires Techniques et Financiers y compris les ONG nationales et internationales

4.5. Veuillez définir l'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre complète de l'approche de redevabilité ci-dessus :

Dans le cadre du partenariat de la RDC et la plateforme FP2030, le pays aura constamment besoin des outils et des méthodologies mis à jour pour lui permettre de mesurer régulièrement ses progrès

4.6. Toute autre information :

RAS

## 5. CALENDRIER DE LANCEMENT DE L'ENGAGEMENT

Nous vous recommandons vivement de lancer votre engagement au plan national après un processus consultatif de rétroaction avec FP2030 et d'autres partenaires. Cette importante étape représente une bonne occasion de promouvoir votre leadership en matière de planification familiale en amplifiant votre engagement à travers les médias et les médias sociaux, en collaboration avec le partenariat FP2030. Pour plus de conseils : <https://commitments.fp2030.org/fr/etape9>

Quels sont le calendrier et le plan de votre pays pour valider votre engagement, préparer le lancement, puis effectuer le lancement de l'engagement au plan national ?

1. Réunions d'élaboration des engagements d'Avril 2021-Juillet 2022)
2. Finalisation de l'élaboration des engagements de juin à juillet 2022
3. Processus consultatif de rétroaction avec FP2030 et d'autres partenaires du 10 au 20 Aout 2022
4. Présentation et validation des engagements au Comité Technique Multisectoriel Permanent de PF : le 29 juin 2022
5. Lancement des engagements au niveau national entre Septembre jusqu'au 15 Octobre 2022

## GUIDE DE L'UTILISATEUR POUR LE FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS FP2030

### 1. ÉNONCÉ DE VISION 2030

L'énoncé de vision de votre engagement décrit les aspirations de haut niveau de votre gouvernement. En faisant progresser la planification familiale, quels sont les changements que vous espérez apporter dans la vie de votre population d'ici 2030, en plaçant les filles et les femmes au centre ? Les recommandations suivantes peuvent vous aider à rédiger votre déclaration de vision :

Cette vision partagée doit dynamiser et motiver les parties prenantes de la planification familiale dans tout votre pays et dans le monde entier, afin qu'elles prennent des mesures collectives pour réaliser les progrès envisagés.

Votre vision doit être ambitieuse, créative et tournée vers l'avenir. Les énoncés de vision solides sont également clairs et succincts — de 2 à 3 phrases, soit environ 40 mots — bien que le vôtre puisse être aussi long que nécessaire pour communiquer efficacement votre vision.

Si 2030 n'est pas un « horizon » pertinent pour votre énoncé de vision, n'hésitez pas à utiliser une date qui correspond mieux à vos plans.

Le cas échéant, incluez le langage d'autres engagements ou cadres gouvernementaux (par exemple, les ODD, la CIPD+25, le GFF, les plans stratégiques nationaux) pour élaborer cette déclaration de vision. Cela permettra d'en garantir l'alignement.

Enfin, n'oubliez pas que vos activités de consultation doivent porter principalement sur les objectifs de l'engagement de votre gouvernement, et non sur l'énoncé de vision.

### 2. OBJECTIFS D'ENGAGEMENT

Tenez compte des lignes directrices suivantes lorsque vous créez vos objectifs d'engagement.

#### Sur quoi les objectifs doivent-ils porter ?

Les objectifs doivent contribuer à la réalisation de votre vision et s'aligner, dans la mesure du possible, sur les  cinq domaines d'intervention  du partenariat 2030.

- **Faire évoluer le discours et façonner l'ordre du jour politique** : L'engagement politique et le contexte politique sont élargis et constamment favorables.
- **Favoriser les données et la prise de décisions éclairées** : Les politiques et les programmes sont améliorés grâce à des décisions fondées sur des données probantes.
- **Augmenter, diversifier et utiliser efficacement les financements** : Le financement de la planification familiale est suffisant et résilient, les pays étant de plus en plus capables de financer durablement leurs activités de planification familiale.
- **Faire évoluer les normes sociales et de genre** : La décision d'une femme ou d'une adolescente d'utiliser une méthode de contraception moderne est soutenue et acceptée.
- **Améliorer la réactivité du système aux droits et aux besoins des personnes** : Les systèmes de santé répondent aux besoins des individus en matière d'information, de services et d'approvisionnement.

Les pays doivent réfléchir à la manière d'intégrer des approches essentielles de la

planification familiale fondées sur les droits dans tous les aspects de leurs engagements, comme l'amélioration de la réactivité du système aux droits et besoins individuels des adolescents et des jeunes et l'augmentation, la diversification et l'utilisation efficace des ressources nationales pour la planification familiale. Des conseils sur l'intégration d'importantes approches de planification familiale fondées sur les droits sont disponibles sur la page **Les droits**.

### **Combien d'objectifs devons-nous avoir ?**

Il n'y a pas de limite au nombre d'objectifs qui peuvent être inclus dans un engagement. Nous encourageons les pays à définir et à se concentrer sur les priorités les plus urgentes ayant le plus fort potentiel catalytique.

Un engagement en faveur du partenariat 2030 est également un engagement en faveur d'une approche de redevabilité qui implique le suivi et le partage transparent des progrès réalisés vers ces objectifs, sur une base annuelle. Lorsque vous décidez du nombre d'objectifs à inclure, il est important de tenir compte de votre capacité organisationnelle et opérationnelle à partager des données sur les progrès réalisés en vue d'atteindre ces objectifs.

### **Quel est le calendrier des objectifs ?**

Cela dépend entièrement de votre gouvernement. Nous comprenons que les objectifs de votre engagement sont susceptibles de s'aligner sur les priorités existantes des documents de stratégie nationale, qui ont leurs propres calendriers. N'hésitez pas à fixer le calendrier qui vous convient le mieux.

Compte tenu d'expériences antérieures, nous suggérons de répartir les objectifs par tranches de cinq ans au maximum, voire moins. Des délais plus courts permettent un suivi plus efficace des progrès, une fixation plus dynamique des objectifs et une concentration plus forte des parties prenantes nationales.

### **Que faire si nous devons actualiser nos objectifs ?**

Les priorités de votre gouvernement peuvent changer en fonction d'un large éventail de facteurs tels que de nouvelles stratégies nationales, des changements de gouvernement et d'autres facteurs externes imprévus. Les objectifs de votre engagement peuvent être mis à jour si nécessaire afin de refléter en permanence vos priorités actuelles.

### **Quelles sont les attentes, en plus de l'énoncé de chaque objectif ?**

Chaque objectif d'engagement doit être accompagné des informations suivantes :

- **Échéancier** : Partagez la période au cours de laquelle vous travaillerez à la réalisation de l'objectif et le moment où vous l'atteindrez.
- **Justification de l'objectif** : Partagez les données et les preuves utilisées pour étayer votre décision de sélectionner cet objectif particulier. Pourquoi avez-vous choisi cet objectif ?
- **Stratégies qui vous aideront à atteindre l'objectif** : Envisagez des actions liées à l'élaboration du programme politique, à la transformation des normes sociales et de genre, et à l'amélioration des systèmes.

## [EXEMPLES] OBJECTIF DE L'ENGAGEMENT ET STRATÉGIES

### Exemple 1

#### Énoncé de l'objectif

Faire passer de 20 à 25 % le pourcentage de femmes ayant recours à la planification familiale moderne dans les six mois suivant l'accouchement.

#### Calendrier

Juin 2021 — juin 2026

#### Justification

D'après notre examen de **toutes les données disponibles** (site en anglais), il existe un important besoin non satisfait en matière de PF chez les femmes en post-partum. L'établissement de stratégies prioritaires pour cette population contribuera à la réalisation de la vision 2030 de notre pays, qui consiste à élargir l'accès à la contraception moderne volontaire et à réduire la mortalité maternelle.

#### Stratégies

- Plaider en faveur d'un changement de politique pour garantir l'accès des femmes en post-partum à toute la gamme des méthodes contraceptives appropriées, conformément aux **critères de recevabilité médicale de l'OMS** (page en anglais).
- Inclure la PF dans le programme de formation des sages-femmes.
- Offrir des services et des conseils en matière de contraception dans le cadre des soins d'accouchement en établissement avant d'obtenir le congé.
- Inclure des conseils de qualité sur les options de contraception post-partum lors des visites de soins prénataux, afin de donner aux femmes le temps de réfléchir à leurs options et d'en discuter avec leurs partenaires.
- Intégrer les indicateurs de FP post-partum recommandés dans le SGIS, ventilés par âge (<20 ans et 20 ans et plus).
- Pourcentage de femmes qui accouchent dans un établissement et qui commencent ou quittent l'établissement avec une méthode contraceptive moderne avant leur sortie.
- Pourcentage de femmes qui accouchent dans un établissement et qui reçoivent des conseils sur la PF avant de quitter l'établissement.
- S'assurer que les services de PF sont proposés aux femmes lors des visites de vaccination de routine des enfants, en mettant l'accent sur la formation des prestataires pour répondre aux besoins des jeunes mères.
- Allouer un minimum de 100 000 \$ US pour former, superviser et fournir des aides professionnelles aux prestataires sur l'intégration des services et des conseils en matière de contraception dans les services d'accouchement en établissement.

## Exemple 2

### **Énoncé de l'objectif**

Le gouvernement s'engage à intégrer progressivement la préparation à la santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale, dans les politiques, budgets et programmes nationaux de santé et de gestion des risques de catastrophes d'ici 2024.

### **Calendrier**

Juin 2021 — juin 2030

### **Justification**

Sur la base d'une récente évaluation mondiale de l'accès à la planification familiale dans les situations humanitaires et de l'actuel indice de risque informé pour Loompaland, il est nécessaire de se préparer et de répondre aux besoins non satisfaits des femmes en matière de PF pendant les phases aiguës et prolongées de l'intervention humanitaire. L'établissement de stratégies prioritaires pour les populations touchées par les crises contribuera à la réalisation de la vision 2030 de notre pays, qui consiste à élargir l'accès à la contraception moderne volontaire et à réduire la mortalité maternelle, notamment pour les populations touchées par un conflit, une catastrophe naturelle ou une épidémie de maladie infectieuse.

### **Stratégies**

- Plaider pour un changement de politique afin de garantir l'accès à toute la gamme des méthodes contraceptives dans les phases aiguës et stables d'une crise, comme le recommande le manuel de terrain du groupe interorganisations sur la santé reproductive en situation de crise humanitaire.
- Intégrer la santé sexuelle et reproductive dans les politiques et plans de gestion des risques de catastrophe ou d'urgence sanitaire, et s'efforcer à son tour d'intégrer les considérations relatives aux catastrophes et aux urgences dans les politiques de santé sexuelle et reproductive (voir Prêts à sauver des vies : une boîte à outils de préparation pour les soins de santé sexuelle et reproductive dans les situations d'urgence).
- Utilisez l'ensemble minimal de services initiaux (MISP) en matière de santé sexuelle et reproductive et ses outils d'évaluation et de formation pour structurer, suivre et évaluer les efforts de préparation.
- Favoriser la résilience des chaînes d'approvisionnement en santé sexuelle et reproductive en élaborant des plans de continuité des opérations, en veillant à ce qu'une gamme complète de contraceptifs et de produits de santé génésique soit classée par ordre de priorité et prépositionnée, le cas échéant.
- Renforcer la collecte et la gestion des données relatives à la santé sexuelle et reproductive, y compris les données ventilées par sexe, âge et invalidité, afin de faciliter les efforts de préparation ainsi que le suivi et l'évaluation des interventions.
- Trouver un financement suffisant, approprié et flexible par le biais des budgets nationaux et infranationaux de gestion des risques de catastrophe et d'urgence sanitaire, des fonds d'urgence et des donateurs externes pour soutenir la

préparation, la réponse et le rétablissement aux situations d'urgence afin de renforcer la résilience du système de santé face aux événements de crise.

[1] *Global Snapshot of Contraceptive Services across Crisis-Affected Settings*, Women's Refugee Commission, 2020 (en anglais).

## **OBJECTIF & STRATÉGIES DE L'ENGAGEMENT FINANCIER**

Il est important de fixer des objectifs réalistes et de garder les droits, l'accès et la qualité au premier plan. Les responsables de l'engagement devraient prendre le temps d'évaluer les capacités financières du pays pour atteindre leurs objectifs de PF, et de mettre en place un processus de planification pluriannuelle pour les atteindre. Les nouveaux engagements financiers devraient s'appuyer sur des données des dépenses passées dans le contexte spécifique du pays. La réalisation des engagements financiers pour certains domaines de programme de planification familiale ne devrait pas se faire au détriment d'autres domaines de programme et devrait viser à obtenir et à maintenir des ressources suffisantes et une efficacité allocative et technique pour l'ensemble des services et interventions de santé. Une attention particulière devrait être accordée au contexte budgétaire potentiellement modifié résultant de la pandémie de COVID-19.

Nous recommandons aux pays de s'inspirer du menu d'options ci-dessous et d'expliquer comment le financement de la planification familiale sera augmenté, utilisé efficacement et soutenu pendant la période d'engagement et au-delà.

### **AUGMENTATION DE L'ALLOCATION DES REVENUS PUBLICS À LA PLANIFICATION FAMILIALE**

- Établir et augmenter une ligne budgétaire pour les produits de planification familiale d'un certain montant ou pourcentage. Les objectifs doivent inclure des bases de référence et des cibles claires.
- Établir et augmenter les lignes budgétaires ou les allocations pour la prestation de services de planification familiale, les activités de changement social et comportemental et d'autres éléments de base du programme de planification familiale. Les objectifs doivent inclure des bases de référence et des cibles claires.
- Établir des objectifs pour les allocations budgétaires aux niveaux primaire et communautaire dans le système de santé où la majorité des services de planification familiale sont fournis.
- Augmenter le financement national disponible pour la planification familiale en augmentant les allocations globales au secteur de la santé tirées des recettes fiscales.

### **AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DANS L'UTILISATION DES FONDS**

- Surveiller les dépenses pour s'assurer qu'elles correspondent aux priorités fondées sur des données probantes et rentables décrites dans le plan d'action national budgétisé et d'autres documents stratégiques.
- Concevoir et mettre en œuvre des politiques qui encouragent les prestataires de santé à fournir des services de planification familiale de haute qualité de manière équitable et efficace.
- Optimiser le personnel de santé en introduisant ou en renforçant le transfert des tâches, le partage des tâches et l'intégration de la PF à d'autres services de santé.
- Plaider pour un personnel suffisant au niveau des soins de santé primaires, en

- particulier pour les infirmières, les sages-femmes et les autres cadres activement engagés dans la prestation de services de planification familiale.
- Envisager des réformes qui améliorent l'efficacité et la qualité des achats et la distribution des contraceptifs. Améliorez les achats de produits - par exemple grâce à des achats en gros, à de meilleures pratiques d'approvisionnement ou à des achats coordonnés avec d'autres pays—pour réduire les coûts.
  - Améliorer les dépenses (exécution du budget) pour garantir que tous les fonds disponibles pour la planification familiale sont dépensés et utilisés aux fins prévues.
  - Augmenter la part des dépenses totales de PF du pays provenant des sources nationales, comme le pourcentage des coûts provenant de sources nationales dans le plan d'action national budgétisé.

## **DURABILITÉ DU FINANCEMENT DE LA PLANIFICATION FAMILIALE**

- Assurer l'engagement significatif d'un groupe large, diversifié et inclusif d'organisations de la société civile dans le suivi du budget de la PF et des services essentiels, y compris les évaluations collaboratives des activités nationales de planification familiale. La confiance que les fonds gouvernementaux de PF sont dépensés de manière efficace et efficiente est la clé de la durabilité.
- Élaborer des politiques qui exigent l'inclusion de services et de fournitures de planification familiale dans les régimes d'assurance maladie (y compris les régimes d'assurance maladie gérés par le gouvernement et/ou privés).
- Augmenter les coûts de planification familiale couverts par les dépenses personnelles par rapport aux coûts couverts par les programmes axés sur la couverture sanitaire universelle (par exemple, assurance maladie, bons).
- Travailler avec le secteur privé de la santé pour élargir l'accès aux services de planification familiale dans les établissements de santé privés, par exemple en formant / accréditant les prestataires pour fournir des services de planification familiale ou en leur donnant accès aux produits de planification familiale ; augmentation de la disponibilité de la PF dans les pharmacies ; et l'établissement ou le renforcement de mécanismes de passation de marchés pour les prestataires privés.
- Plaider pour l'inclusion de la planification familiale dans les principaux documents stratégiques aux niveaux national et infranational, en particulier ceux liés aux réformes de financement telles que l'assurance.
- Surveiller et évaluer les politiques de financement liées à la planification familiale pour s'assurer qu'elles sont conformes aux normes de qualité et répondent aux besoins volontaires, fondés sur les droits, et de services des filles et des femmes
- Développer une base de données factuelles pour le plaidoyer en suivant les allocations budgétaires, les dépenses, les besoins et les lacunes de la planification familiale, ainsi qu'en estimant les avantages sanitaires, économiques et sociaux d'un plus grand investissement du gouvernement dans la PF en coordination avec un groupe large, diversifié et inclusif de la société civile lors des principaux points d'entrée dans le cycle budgétaire annuel.

## 7. APPROCHE DE REDEVABILITÉ DE L'ENGAGEMENT

Pendant que les pays partenaires élaborent des engagements pour 2030, nous vous encourageons à développer des stratégies de redevabilité qui tiennent compte les éléments suivants :

- **Une approche de responsabilité mutuelle** dans laquelle les gouvernements, en collaboration avec les principales parties prenantes, sont obligés de tenir les engagements qu'ils ont pris, et où la société civile est galvanisée pour soutenir la mise en œuvre des plans d'action et engagée pour suivre les progrès vers la réalisation des engagements avec le gouvernement.
- **Des structures et des processus de redevabilité qui couvrent le cycle complet de l'engagement** — évaluation des engagements précédents (le cas échéant), élaboration de nouveaux engagements, mise en œuvre des engagements et suivi des progrès.
- **Alignement sur l'approche globale de la redevabilité à l'horizon 2030, sur le cadre de vision et sur le cadre de référence de 2030.**
- Dans la mesure du possible, et lorsque cela est compatible avec les autorités budgétaires et de mise en œuvre, les pays sont encouragés à étendre les approches de redevabilité mutuelle aux unités infranationales.

**La stratégie de redevabilité robuste d'un pays pour son engagement de partenariat 2030 doit s'aligner sur les six principes ci-dessous.**

- Une approche collaborative et communautaire de la redevabilité est adoptée et met l'accent sur l'engagement de la société civile, y compris celui des organisations dirigées par des jeunes, dans l'élaboration et le suivi des engagements.
- Une approche de redevabilité mutuelle qui favorise une plus grande conformité parmi toutes les parties prenantes afin de permettre aux auteurs d'engagements d'atteindre leurs objectifs.
- Les processus de redevabilité et de suivi sont alignés sur les autres processus nationaux et sur les autres engagements pris par le pays.
- Des objectifs clairement définis sont développés et articulés dans l'engagement du pays, y compris un plan pour atteindre les objectifs et un processus pour mesurer les progrès avec les indicateurs de base de FP2030 et les mesures propres au pays. Des parties responsables sont définies pour diriger la mise en œuvre et le suivi.
- Les principes d'inclusion sont intégrés tout au long du processus d'élaboration de l'engagement, ainsi que dans les mécanismes de redevabilité qui suivent les progrès réalisés par rapport aux engagements à venir.
- La visibilité et la transparence sont encouragées dans le cadre de l'élaboration et du suivi des engagements.

**Exemples prometteurs de mécanismes de redevabilité :**

<https://commitments.fp2030.org/sites/default/files/Accountability-Mechanisms-fr.pdf>

Veillez réviser les **exemples** au fur et à mesure que vous développez votre engagement national et votre approche de redevabilité, en vous en inspirant selon votre contexte et vos objectifs. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive et nous encourageons les partenaires à adapter, ajuster, voire développer ces approches pour répondre à leurs besoins. Bien que les modèles soient différents, ils reposent tous sur des approches collectives et bien coordonnées. Ces exemples se concentrent sur la relation entre le gouvernement et les OSC. Ils sont orientés vers l'utilisateur et génèrent des informations et un dialogue sur le plan local.

**MBUNGANI MBANDA Jean Jacques**

